

Appel à dons

Vous êtes attaché à la Semaine de la Bonté qui, depuis plus de 33 ans, joue un rôle efficace de « SOS social ».

Vous avez toujours su répondre avec fidélité à nos appels.

Cependant, le nombre de donateurs diminue régulièrement avec le temps, même si ceux qui restent sont de plus en plus généreux.

Or il nous est pratiquement impossible de faire connaître notre action autrement que par le bouche à oreille. Les grands moyens de communication ne nous sont pas accessibles étant donné notre taille trop modeste.

Ce n'est que par votre intermédiaire que nous pouvons prolonger cette chaîne de générosité. Vous pouvez nous contacter afin que nous puissions adresser, en votre nom, notre appel à de nouveaux donateurs potentiels.



Vous pouvez aussi prolonger votre générosité par un geste de soutien qui va plus loin, un geste de solidarité entre les générations, par un legs, une donation ou le bénéfice d'une assurance-vie.

• Le legs

Il permet de garder la disposition de ses biens jusqu'au jour du décès. Faire un legs au profit de la Semaine de la Bonté nécessite la rédaction d'un testament. Les règles juridiques des successions étant complexes, il est vivement recommandé de s'adresser à un notaire afin d'éviter une rédaction non conforme à la loi.

• L'assurance-vie

Elle permet également de disposer des fonds déposés jusqu'au décès. Vous pouvez souscrire un contrat au bénéfice de la Semaine de la Bonté auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Il convient de bien noter le nom et l'adresse de notre association comme bénéficiaire.

• La donation

C'est un acte par lequel est donné immédiatement un bien ou une somme d'argent. Cet acte est irrévocable. Il est particulièrement recommandé de faire appel à un notaire.

Envoyez vos dons

Rédigez vos chèques à l'ordre de :

La Semaine de la Bonté

162 avenue du Maine 75014 Paris

Les dons faits à la Semaine de la Bonté

ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal une fois par an pour l'ensemble de vos dons

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE en 2021 PAS DE CHANGEMENT POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ

Les 66% de réduction d'impôt sur les dons versés à la Semaine de la Bonté en 2020 sont maintenus.

En janvier 2021 vous recevrez un acompte de 60% sur la base de ce que vous avez donné en 2019.

Lorsqu'au **printemps 2021**, vous déclarerez vos revenus **2020**, vous indiquerez, comme chaque année, le montant de vos dons.

En **septembre 2021**, la réduction d'impôt relative à vos dons de 2020 vous sera restituée par l'administration fiscale sous forme de régularisation par rapport à l'acompte forfaitaire que vous a adressé l'administration fiscale en janvier.

Nous ne recevons aucune subvention publique. Les comptes de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes. Les comptes 2019 et le rapport d'activité 2019, ont été présentés à notre Assemblée Générale d'octobre 2020.

Conseil d'Administration

Président : Daniel Ploix.

Vice-Présidente : Marie Tremblay.

Secrétaire Général : Pierre Girardin.

Secrétaire Général Adjoint : Élisabeth Béatrix.

Trésorier : Roger de Vernejoul.

Geneviève Berdaguer, Geneviève Bonnet,

Monique Boulet, Mathieu Calemard, André Cessart,

François Hudry, Régis Neveux,

Gérard Roulet, Danièle Sénigout

Commissaire aux comptes : M. Christophe Poinsette.

Isabelle Carré



Actrice de cinéma, de théâtre, et tout récemment écrivaine, avec ses deux romans « Les rêveurs » et « Du côté des Indiens ».

Elle a obtenu le César de la meilleure actrice et, à deux reprises, le Molière de la comédienne et est de nouveau « nominée » en 2019 pour la pièce « La Dégustation » qu'elle joue avec Bernard Campan.

Elle est très impliquée dans l'action caritative (la chaîne de l'espoir, un enfant par la main ...).

Elle a eu la gentillesse de porter notre voix sur les ondes radiophoniques

Appel 2020 2021

Solidarité et Bonté

Madame, Monsieur, chers amis.

Depuis de nombreuses années vous soutenez nos actions, et nous vous en remercions. Mais en cette période particulière que nous traversons, nous avons encore plus besoin de ce soutien.

Cette pandémie conduit à des difficultés accrues pour nos bénéficiaires déjà en situation de précarité. Soyez assurés que votre générosité, vos dons contribueront, au-delà du témoignage de solidarité, à diminuer les difficultés rencontrées par nos bénéficiaires et éviter qu'ils sombrent dans la misère.

De nombreuses aides de l'État sont prévues, mais beaucoup de familles n'en bénéficient pas. La *Semaine de la Bonté* a pour vocation d'intervenir lorsque se produit l'imprévisible, qui a souvent des conséquences dramatiques et paralyse l'avenir de tant de familles aux moyens financiers faibles ou fragiles. Elle soutient les moins favorisés face aux aléas de la vie ou ayant un projet non financé de nature à améliorer leur situation.

Chaque année nous recevons près de 2000 dossiers des services sociaux de toute la France. **Notre comité de décision met tout en œuvre pour accorder les aides le plus rapidement possible, en général 8 à 10 jours après la réception du dossier**, afin que la situation ne se dégrade pas.

Nos ressources financières, provenant exclusivement de vos dons et legs, restent forcément limitées et ne nous permettent de répondre qu'aux cas les plus graves. C'est pourquoi nous vous renouvelons cet appel pressant, en comptant sur votre bonté et votre générosité pour nous aider à accroître et renforcer nos actions vers ceux qui en ont le plus besoin.

La qualité des dossiers transmis par les assistantes sociales, le soin apporté par le comité à la sélection de ces dossiers, la maîtrise des frais de fonctionnement témoignent de l'importance que nous accordons à l'efficacité des secours distribués.

Par avance, merci de faire connaître notre association autour de vous, diffusez notre appel à votre entourage !

Nous devons absolument augmenter le nombre de nos donateurs pour poursuivre notre action efficacement en votre nom.

Ceux que nous aidons grâce à vous ainsi que nos bénévoles et moi-même, vous remercions.

**Le Président
Daniel PLOIX**

♥ LA SEMAINE DE LA BONTÉ ♥

Association reconnue d'utilité publique depuis le 31 janvier 1955

✉ 162, avenue du Maine -75014 Paris ☎ 01 45 44 18 81
st.lasemainedelabonte@sfr.fr www.semainedelabonte.fr

Chers donateurs et donatrices

Nul ne peut être indifférent aux problèmes auxquels vont être confrontés les plus défavorisés, fragilisés et déstabilisés par les épreuves que nous traversons. Afin que leur précarité ne se transforme en exclusion, il faut que ceux qui sont le moins touchés fassent un grand effort de solidarité.

À la vue des événements récents et des mouvements sociaux qui ont traversé la France ces dernières années, notre action s'impose à l'évidence, puisque celle-ci est de plus en plus orientée vers ceux qui, à la limite de la détresse, à la périphérie des villes, élevant seuls leurs enfants, éprouvent toutes les difficultés, pour se déplacer afin de se rendre à leur travail ou faire réussir les études de leurs enfants.

Ils « s'en sortiront » grâce à vous.

MILLE MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ

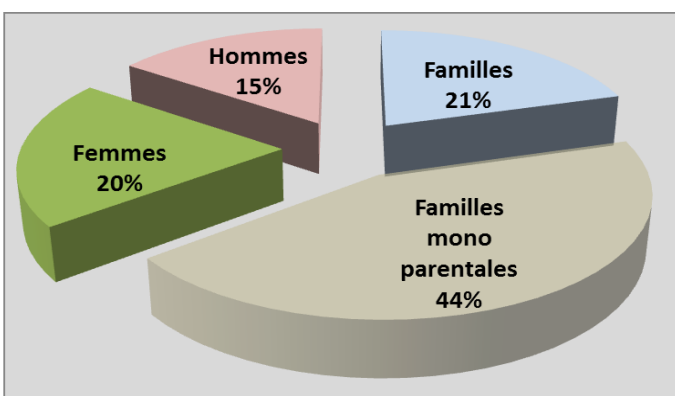
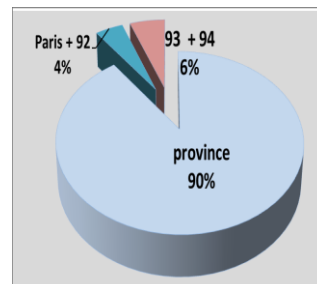
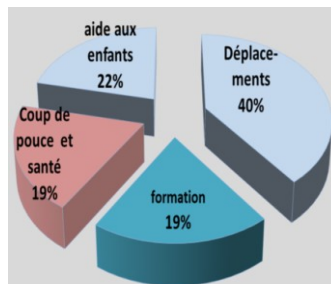
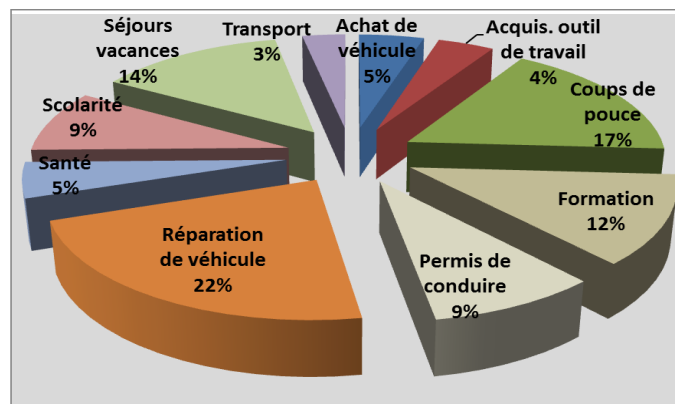
Marie TREMBLAY

Vice-présidente, Présidente du comité de décisions

La Semaine de la Bonté en chiffres

Tous les ans nous recevons environ 150 000 € de dons manuels. En 2019 nous n'avons reçu que 127 000 €. Grâce à nos réserves nous avons distribué 146 000 € de secours à près de 1000 bénéficiaires, pour un total de plus de 2000 demandes.

Répartition des chèques secours 2019



Quelques cas auxquels vous avez participé

* Le jeune H., issu d'une famille modeste, termine une scolarité satisfaisante, où se sont révélés ses dons pour le basket, confirmés après un stage intensif. Il lui est proposé de postuler pour des études universitaires au Canada, intégrant une section basket de haut niveau. Il doit refaire un stage d'une semaine au Canada, coûtant 350 euros, (plus le billet d'avion). Si le projet se concrétise, H. pourrait bénéficier ensuite d'une bourse d'études. Nous proposons une aide de 200 euros pour réaliser ce projet prometteur. (janvier 2020)

*Le jeune P.C. (14 ans) est élève en 4ème dans l'enseignement agricole, en alternance.

Mme C., seule avec trois enfants, vit en zone rurale dépourvue de transports scolaires et doit assurer les différents trajets de son fils, ce qui entrave sa recherche d'emploi. La solution semble être l'achat d'un cyclomoteur robuste, mais les ressources disponibles de Mme P., auxquelles s'ajoutent les économies réalisées par P. sur ses gratifications de stage sont insuffisantes pour un tel achat. Nous proposons une aide de 200 euros. (février 2020)

*Mme R., en instance de divorce, assume entièrement la charge de cinq enfants. Après deux ans comme enseignante en primaire, Mme R. a souhaité se tourner vers les métiers de la santé, effectué plusieurs stages et réussi en avril 2020 le concours pour devenir infirmière. Sa formation commence en septembre 2020. Les frais de scolarité sont importants, Mme R. a des ressources limitées. Pour soutenir ce projet, un plan de financement est monté avec d'autres organismes ; nous y participons pour 300 euros. (septembre 2020)

Un nouveau site internet : www.semainedelabonte.fr

Notre site internet a été modernisé. Il nous permet de mieux communiquer avec les assistantes sociales pour la constitution des demandes d'aide, et de mieux nous faire connaître.

Il offre la possibilité de faire des dons « en ligne ». Attention toutefois, sachez que les intermédiaires financiers se rémunèrent en prélevant 3% du total des dons « en ligne ».

Compte d'emploi des ressources (en €)

| | 2 018 | 2 019 |
|--|----------------|----------------|
| Emplois | | |
| 1 Missions sociales | | |
| Secours distribués* | 218 710 | 158 959 |
| régularisation sur ex. antérieurs | -42 124 | -50 259 |
| Frais de traitement des dossiers | 42 247 | 40 220 |
| Sous total 1 | 218 833 | 148 920 |
| 2 Frais d'appel à la générosité | | |
| Frais d'envoi des appels | 12 704 | 9 559 |
| Frais de traitement des dons | 14 598 | 13 814 |
| Sous total 2 | 27 302 | 23 373 |
| 3 Frais de fonct. associatifs | 16 008 | 11 518 |
| Total des emplois | 262 143 | 183 811 |

Ressources

| | 2 018 | 2 019 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Dons reçus du public et cotisations | 124 686 | 127 616 |
| Legs | 89 476 | 0 |
| Produits financiers | -64 417 | 67 847 |
| Produits et charges exceptionnels | 0 | 0 |
| Total des ressources | 149 745 | 195 463 |
| transfert/ prélev. sur les réserves | 112 398 | -11 652 |

Bilan

| | 2 018 | 2 019 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Actif | | |
| Immobilisations nettes | 2 400 | 2 400 |
| Caisse-Banques | 223 666 | 189 087 |
| Valeurs mobilières de placement | 613 881 | 659 551 |
| Total de l'actif | 839 947 | 851 038 |

Passif

| | 2 018 | 2 019 |
|--|----------------|----------------|
| Dotations initiale | 123 094 | 123 094 |
| Fonds de réserve statutaire | 182 660 | 182 660 |
| Réserves en attente affectation | 44 226 | 0 |
| fonds dédié sur dons et legs | 595 789 | 527 617 |
| Dettes diverses | 6 576 | 6 014 |
| (dettes sociales + secours en attente débit) | | |
| prélev sur fonds dédié + résultat | -112 399 | 11 652 |
| Total du passif | 839 947 | 851 038 |

* payés dans l'année, ou en attente de paiement les secours réellement distribués dans l'année se sont élevés à : 146 000 €